

PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL (PAG) - LEGENDE

..... Delineation de la zone verte

ZONES DE BASE

Zones urbanisees ou destinees a d'autres urbanisees	Zones d'habitation	Zones d'activites
HAB-1 zone d'habitation 1	HAB-2 zone d'habitation 2	COE-1 zone d'activites economiques communale type 1
MIX-1 zone mixte urbaine	MIX-2 zone mixte urbaine « Bruyeres et Jongs »	COE-2 zone d'activites economiques communale type 2
MIX-3 zone mixte urbaine « Miffield »	MIX-4 zone mixte urbaine « Schilas »	REC-1 zone de gares ferroviaires et routieres
MIX-5 zone mixte rurale	MIX-6 zone de bâtiments et d'équipements publics	REC-2 zones de sport et de loisir
MIX-7 zone de bâtiments et d'équipements publics	MIX-8 zone de bâtiments et d'équipements publics – BEP POS	REC-3 zones de sport et de loisir – camping
MIX-9 zone de bâtiments et d'équipements publics – EP POS	MIX-10 zone de bâtiments et d'équipements publics – EP POS	REC-4 zones de sport et de loisir – champs de tir
MIX-11 zone de bâtiments et d'équipements publics – EP POS	MIX-12 zone de bâtiments et d'équipements publics – EP POS	REC-5 zones de sport et de loisir – équestre
MIX-13 zone de bâtiments et d'équipements publics – EP POS	MIX-14 zone de bâtiments et d'équipements publics – EP POS	REC-6 zones de sport et de loisir – plein air
MIX-15 zone de bâtiments et d'équipements publics – EP POS	MIX-16 zone de bâtiments et d'équipements publics – EP POS	REC-7 zones spéciales « Jongs »
MIX-17 zone de bâtiments et d'équipements publics – EP POS	MIX-18 zone de bâtiments et d'équipements publics – EP POS	REC-8 zone spéciale « Réseau ferroviaire »
MIX-19 zone de bâtiments et d'équipements publics – EP POS	MIX-20 zone de bâtiments et d'équipements publics – EP POS	REC-9 zone spéciale « Sandweiler »
MIX-21 zone de bâtiments et d'équipements publics – EP POS	MIX-22 zone de bâtiments et d'équipements publics – EP POS	REC-10 zone de jardins familiaux
MIX-23 zone de bâtiments et d'équipements publics – EP POS	MIX-24 zone de bâtiments et d'équipements publics – EP POS	REC-11 zone de verdure

Zone verte

- AGR Zone agricole
- FOR Zone forestière
- REC Zone de parc public
- VER Zone de verdure

FOND DE PLAN

PLAN CADASTRAL NUMERISE ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE (ACT) 2016 PCF012

- limite du territoire communal
- limite parcellaire
- bâtiment existant
- un Pasch
- toponyme
- numero de parcelle

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (A TITRE INDICATIF)

BD-TOPO ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE (ACT) BD-LTC 2004 / ORTHOPHOTOS / VISITE DES LIEUX DM

- bâtiment existant (BD-Topo)
- bâtiment existant (orthophotos / visite des lieux DM)
- bâtiment démolé (orthophotos / visite des lieux DM)
- cours d'eau / ruisseau (BD-Topo)
- étang / surface hydrographique / rivière (BD-Topo)
- rue nouvelle (orthophotos)

Les données de la BD-Topo, des orthophotos et des visites des lieux ne sont pas exactement superposables à celles du fond de plan légal (plan cadastral numérisé) et ne sont reprises qu'à titre indicatif.

En cas de divergence entre les limites cadastrales renseignées par le PCN et les limites cadastrales arrêtées par un message cadastre, la zone de base faite pour la parcelle concernée peut être adaptée à la réalité foncière.
Les numéros de parcelles sur la présente carte graphique ont été repris à partir PCN. En cas d'illégalité, l'actuel cadastre des fonds concernés est à consulter.

ZONES SUPERPOSEES

Zone soumise à un plan d'aménagement particulier « nouveau quartier »

NQ-IZ-01 numéro de la zone soumise à un plan d'aménagement particulier « nouveau quartier »

Zone d'aménagement différé

ZAB-IZ-01 numéro de la zone d'aménagement différé

Zones de servitude « urbanisation »

- servitude « urbanisation » - corridor écologique
- servitude « urbanisation » - élément naturel
- servitude « urbanisation » - intégration paysagère

Zone de servitude « coutils et espaces réservés »

coutil pour projets routiers ou ferroviaires

Secteur et éléments protégés d'intérêt communal

secteur protégé de type « environnement construit »

- construction à conserver
- peint patrimoniale à conserver
- alignement d'une construction existante à préserver
- gabarit d'une construction existante à préserver

Zones de trait à 65 dB

Administration de l'Environnement, Cartographie du Bruit concernant l'airport, le rail et les routes provinciales (SDNG, 2011)

ZONES OU ESPACES DEFINIS EN EXECUTION DE DISPOSITIONS SPECIFIQUES RELATIVES

à l'aménagement du territoire

- POS « Aéroport et environs »
- POZ du 17 mai 2008 relatif à l'occupation du sol « Aéroport environs »
- POZ « stations de base pour réseaux publics de communications mobiles »
- POZ du 25 janvier 2008 relatif à l'occupation du sol « stations de base pour réseaux publics de communications mobiles »

à la protection de la nature et des ressources naturelles

- Zone protégée d'intérêt national (ZPIN) « dolmen »
- Administration de la Nature et des Forêts (DNR) « dolmen »
- Zone de protection oiseaux Natura 2000 « Vallée supérieure de l'Alzette (LUXX02007) »
- Administration de la Nature et des Forêts (DNR) « dolmen »
- Zone de protection des sites et monuments nationaux
- Immeubles et objets classés monuments nationaux ou inscrits à l'inventaire supplémentaire
- Ministère de la Culture, Service des sites et monuments nationaux, liste des immeubles et objets classés monuments nationaux du 15 janvier 2010

à la gestion de l'eau

- Zone de protection littorale (ZPL)
- Administration de la Gestion de l'eau, division des eaux souterraines et des eaux profondes, zones de protection d'eau potable classées par règlement grand-ducal, 2018
- Zone de protection algues (ZPA)
- Administration de la Gestion de l'eau, division des eaux souterraines et des eaux profondes, zones de protection d'eau potable classées par règlement grand-ducal, 2018
- Zone inondable - HQ10 (forte probabilité)
- Administration de la Gestion de l'eau, division de l'hydraulique, cartes des zones inondables (jus 100, 2013)
- Zone inondable - HQ100 (très forte probabilité)
- Administration de la Gestion de l'eau, division de l'hydraulique, cartes des zones inondables (jus 100, 2013)
- Zone inondable - HQ extrême (très forte probabilité)
- Administration de la Gestion de l'eau, division de l'hydraulique, cartes des zones inondables (jus 100, 2013)

aux réseaux d'infrastructures de transport national

Empreintes nécessaires pour la réalisation du plan d'échange Howald et du réaménagement de la rue des Schilas

Le 12 août 2018 l'Etat a révisé le plan d'échange Howald et le réaménagement de la rue des Schilas

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES CONFORMEMENT A L'ARTICLE 108 DE LA LOI MODIFIEE DU 19 JUILLET 2004 CONCERNANT L'AMENAGEMENT COMMUNAL ET LE DEVELOPPEMENT URBAIN

Plan d'aménagement particulier d'urbanisme approuvé

N° du plan d'aménagement particulier d'urbanisme approuvé

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR BASE DE LA LOI DU 18 JUILLET 2016 CONCERNANT LA PROTECTION DE LA NATURE ET DES RESSOURCES NATURELLES (A TITRE INDICATIF ET NON EXHAUSTIF)

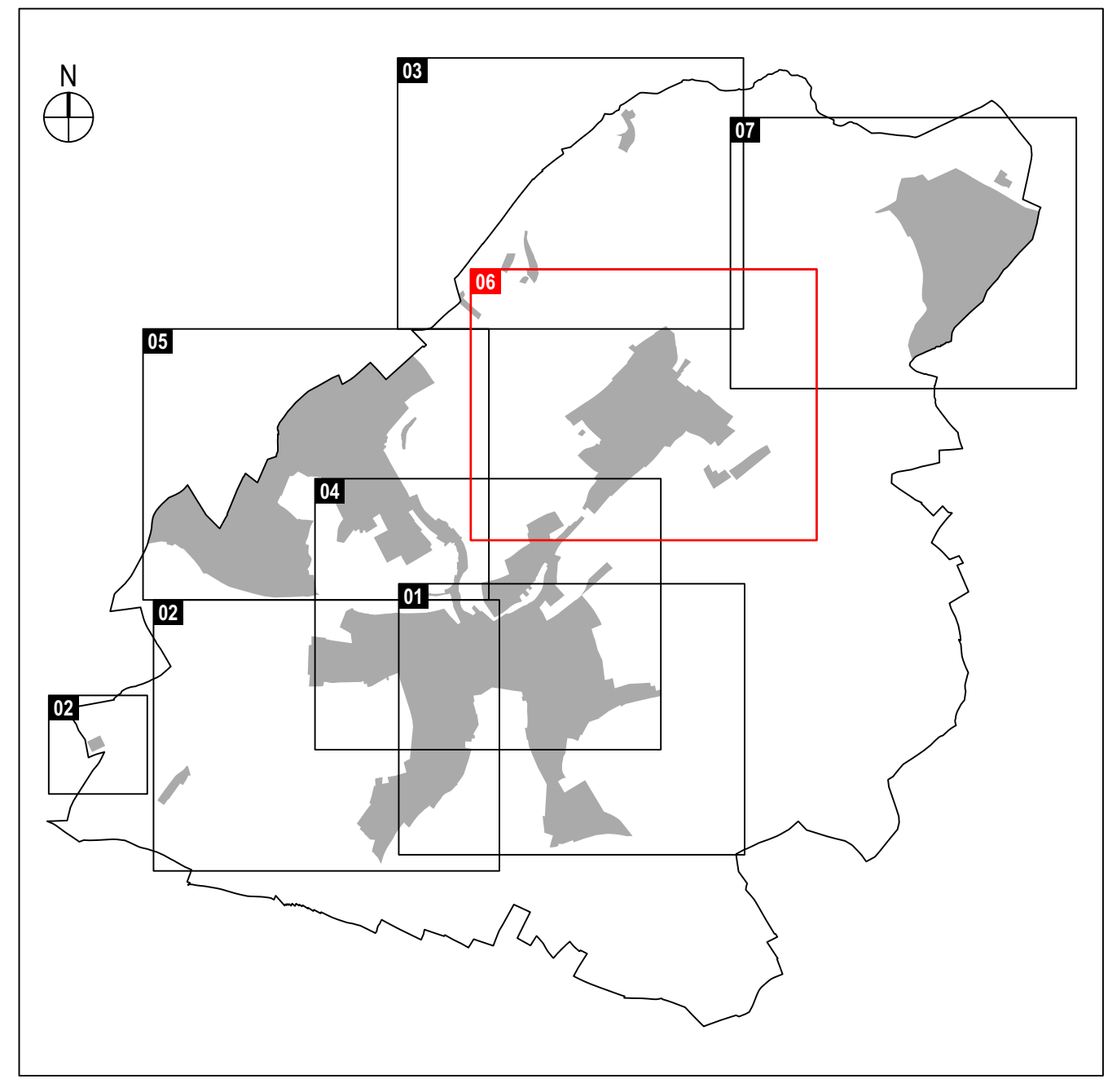
Habitats d'espèces protégées Art.17 (voir SUP)

Habitats d'espèces protégées Art.21 (voir SUP)

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU DEGRE D'UTILISATION DU SOL POUR LES ZONES SOUMISES A UN PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER « NOUVEAU QUARTIER »

Dénomination du nouveau quartier		Zone	
COS	CUS	CUS	DL
max.	min.	max.	min.
CSS	DL	max.	min.

NQ-IZ-01	NQ-IZ-02	NQ-IZ-03
HAB-1/BEP	HAB-1	HAB-2
COS 0,30 CUS 0,60	COS 0,45 CUS 0,60	COS 0,50 CUS 0,90
CSS 0,50 DL 13	CSS 0,65 DL 32	CSS 0,70 DL 70
NQ-IZ-04	NQ-IZ-05	NQ-IZ-06
HAB-2	HAB-1	MIX-1
COS 0,45 CUS 0,90	COS 0,50 CUS 0,45	COS 0,40 CUS 0,70
CSS 0,80 DL 25	CSS 0,65 DL 26	CSS 0,85 DL 44
NQ-IZ-07	NQ-IZ-08	NQ-IZ-09
MIX-1	MIX-1	MIX-1
COS 0,50 CUS 0,90	COS 0,50 CUS 0,80	COS 0,40 CUS 0,70
CSS 0,75 DL 50	CSS 0,70 DL 30	CSS 0,70 DL 28
NQ-IZ-10	NQ-IZ-11	NQ-IZ-12
HAB-2	HAB-2	HAB-1/HAB-2
COS 0,55 CUS 0,90	COS 0,55 CUS 0,90	COS 0,40 CUS 0,50
CSS 0,95 DL 85	CSS 0,75 DL 77	CSS 0,80 DL 25



PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL DE LA COMMUNE DE HESPERANGE

MATRE D'OUVRAGE
ADMINISTRATION COMMUNALE DE HESPERANGE
474, ROUTE DE THIONVILLE | 5888 HESPERANGE
TELEPHONE 360 881 | TELECOPIE 360 906

MATRE D'OUVRE
DEWEY MULLER Partnerschaft mbB Architekten Stadtplaner
1161, 83 GRAND-BOISHESSER CHARLOTTE 1161 LUXEMBOURG | LUXEMBOURG
TELEPHONE 263 888 1 | TELECOPIE 263 888 50
FLANDRISCHE STRASSE 1 | 50874 KOLN | ALLEMAGNE
TELEPHONE 0221 920 888-0 | TELECOPIE 0221 920 888-50

SAISNE CONSEIL COMMUNAL

COMMISSION D'AMENAGEMENT

VOTE CONSEIL COMMUNAL

MINISTRE DE L'INTERIEUR | **MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU CLIMAT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

MODIFICATIONS

INDICE	NOM	DATE	DESCRIPTIONS DES MODIFICATIONS
a	rs	17.12.2020	MODIFICATION SELON DECISION ADMINISTRATIVE PREF. 24/09/2019 DU 18.08.2020
b	rs	04.11.2019	MODIFICATION SELON DECISION ADMINISTRATIVE PREF. 24/09/2019 DU 17.08.2019, ARR. NEGOC. REF. 8/176 DU 08.07.2019 ET ARR. DE DEF. 08/2462 DU 15.12.2019.

OBJET
PARTIE GRAPHIQUE - PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL LOCALITE ITZIG
Version coordonnée

DESS.	NOM	DATE	N° PROJET	N° PLAN	INDICE
CONTR.	PH. BKA	18.02.2019	1335	H - P A G - 0 6	b
RESP.				FORMAT 138 x 78,8 CM	ECHELLE 1:2.500

© GORNE FOND DE PLAN - ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE (ACT) - TOUS DROITS RESERVES - COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES - PLAN CADASTRAL NUMERISE ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE (ACT) 2016 PCF012